

PLESSIS Ste Opportune

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cléban

MINISTÈRE

DES

AFFAIRES CULTURELLES

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA CULTURE

ARRÊTÉ

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue

ARRÊTÉ

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du château de Saint-Léger à PLESSIS-SAINTE-OPPORTUNE (Eure) :

- les façades et les toitures du château,
- la chapelle en totalité,

figurant au cadastre, section AL, sous les numéros 60 d'une contenance de 3 a 15 ca et 61 d'une contenance de 1 a 44 ca

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A PARIS, le 2 NOV 1976

P.le Secrétaire d'Etat et par délégation

P.le Directeur de l'Architecture

Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOUQUET

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
EURE  
  
Commune :  
LE PLESSIS STE OPPORTUNE

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01  
  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500  
  
Date d'édition : 25/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
BERNAY

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

